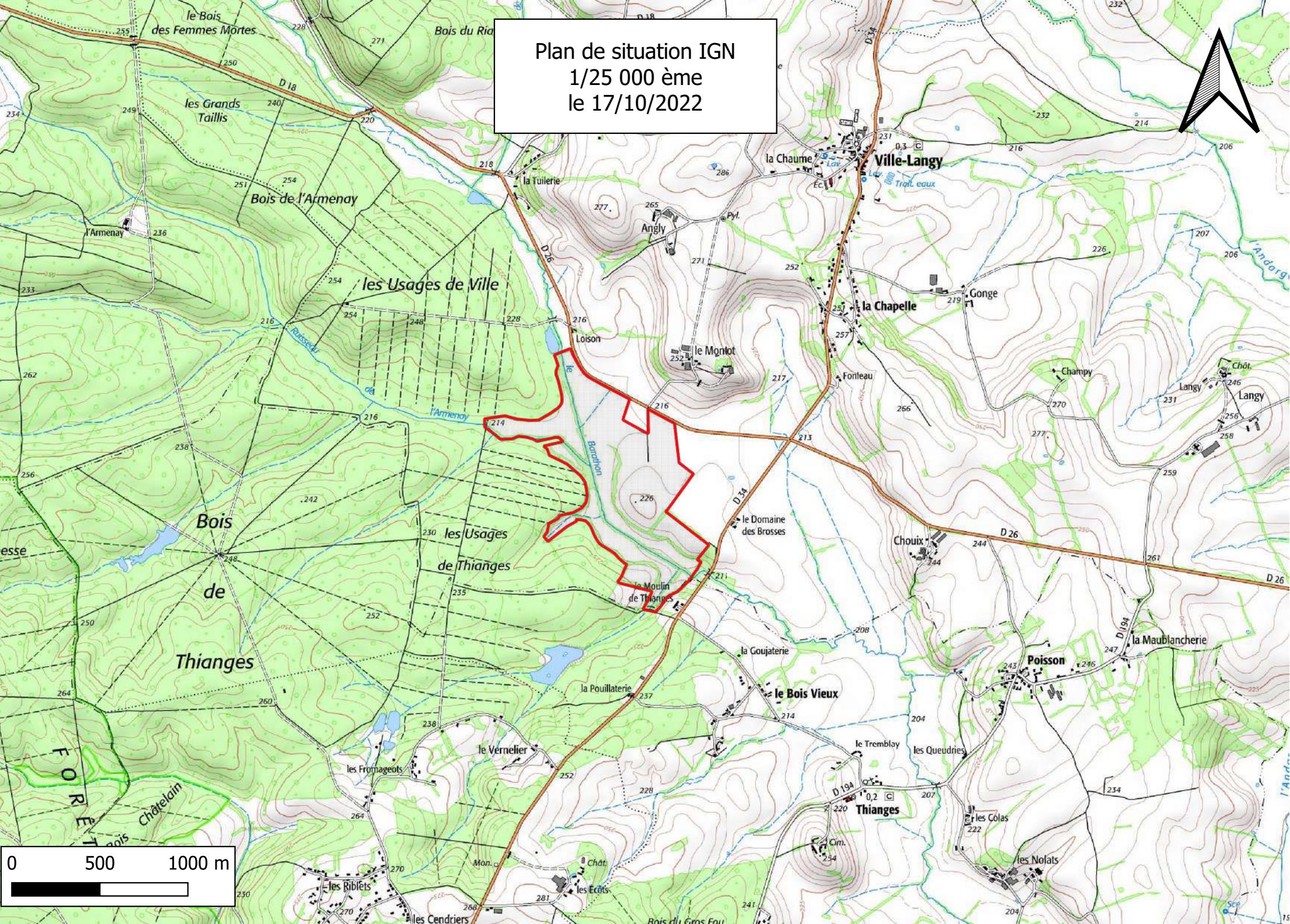


Plan de situation IGN  
1/25 000 ème  
le 17/10/2022



0 500 1000 m

Plan de situation  
Photo aérienne  
1/25 000 ème  
le 17/10/2022



0 500 1000 m  
A horizontal scale bar at the bottom left, marked with 0, 500, and 1000 meters, with a black segment followed by a white segment.

**Photo prise le 12/10/2022**

**coordonnées : 46°55'46.4" N  
03°28'18.8" E**



**Photo prise le 12/10/2022**

**Coordonnées: 46°55'20.3" N  
03°29'09.2" E**



Photo prise le 19/10/2022

Coordonnées: 46°55'59.6" N  
03°28'40.3" E

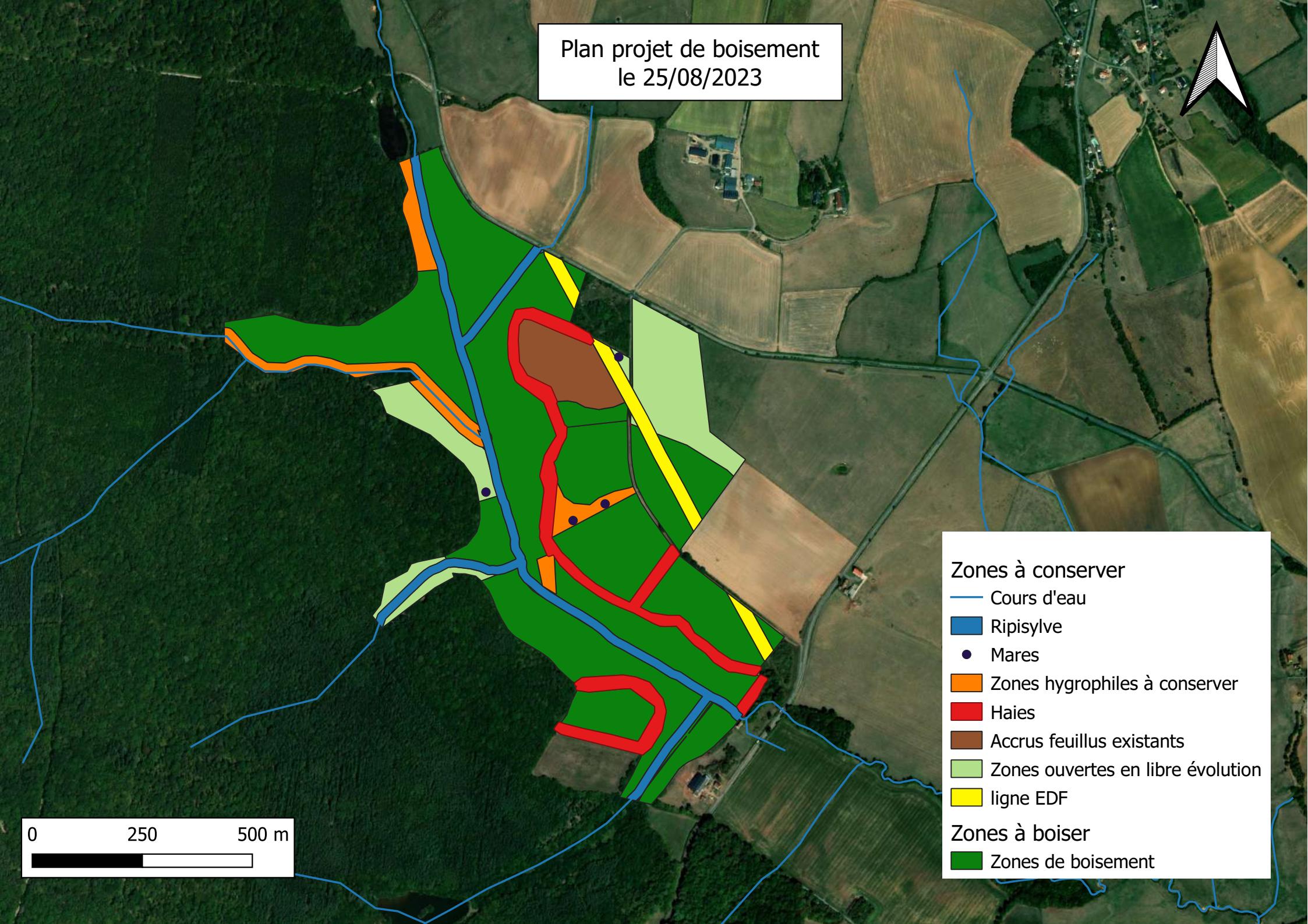


Photo paysage lointain prise le 19/10/2022

coordonnées: 46°55'53.6" N  
03°29'12.3" E

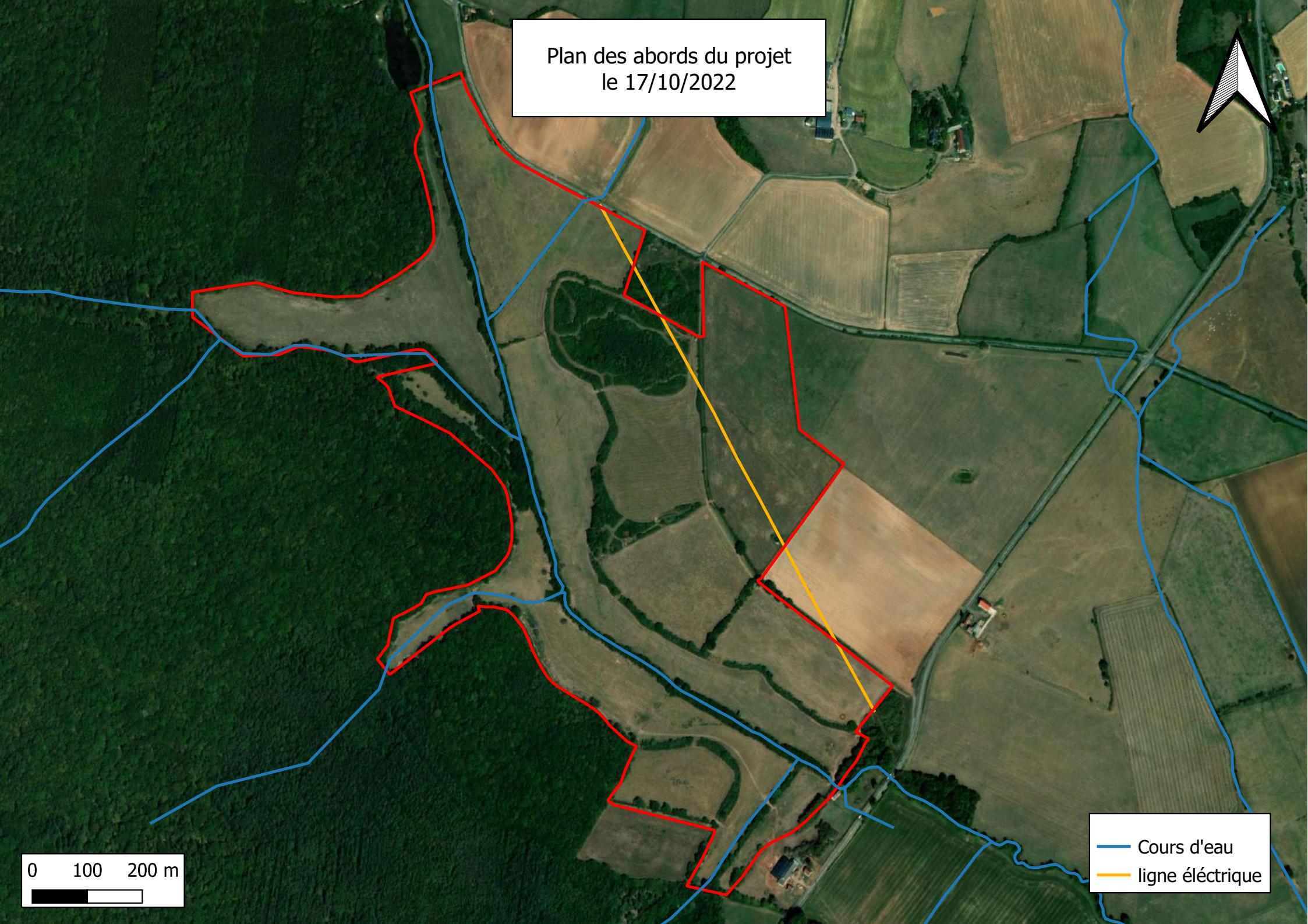


Plan projet de boisement  
le 25/08/2023



0 250 500 m

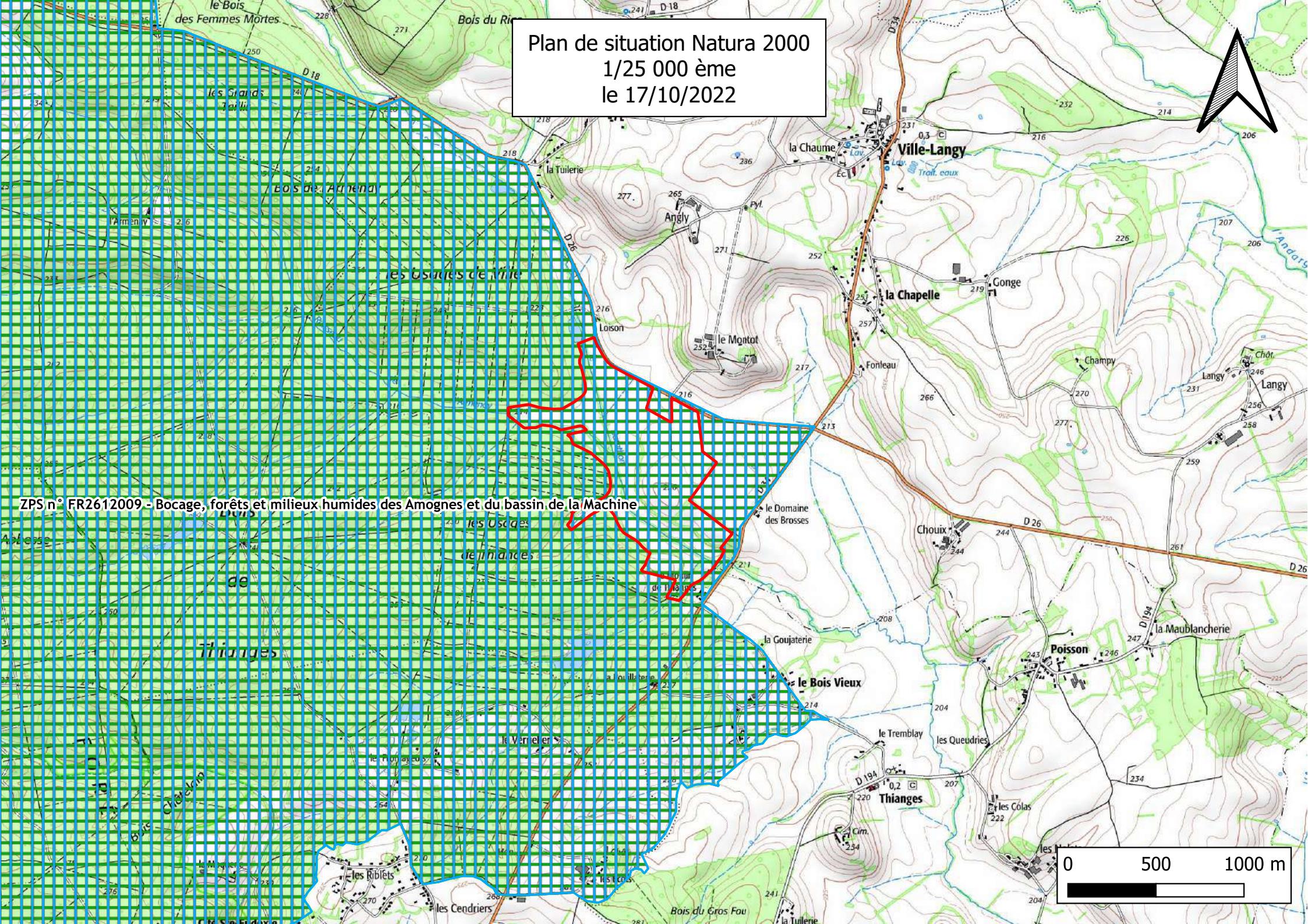
Plan des abords du projet  
le 17/10/2022



Cours d'eau  
ligne électrique

0 100 200 m

Plan de situation Natura 2000  
1/25 000 ème  
le 17/10/2022



## Annexe 7

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### Conversion par boisement de prairies maigres en forêt.

Suite au départ en retraite de l'exploitant et propriétaires des parcelles agricoles concernées par le projet, ce dernier souhaite réaliser une plantation forestière. Le boisement envisagé représente environ 41,5 ha sur les 70 ha de prairies du projet.

Le projet se situe à la lisière d'un massif forestier déjà existant.

Dans l'objectif de préserver l'environnement environnant, tout en visant une production de bois, le boisement sera à majorité composé d'essences feuillues (plusieurs essences principales seront utilisées), notamment le chêne commun, avec d'autres essences en diversification. Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), qui accompagne ce projet dans l'objectif d'une labellisation « Label Bas Carbone » effectuera autant de sondage pédologique que nécessaires pour définir les essences à utiliser, grâce à l'outil BioClimSol, permettant de déterminer des essences adaptées à la station forestière dans le contexte de changement climatique.

Une rencontre avec l'animateur Natura 2000 du site « Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine », Antoine PORTE, et le CNPF a eu lieu sur place le 22 mars 2023. Ensuite, M. PORTE s'est de nouveau rendu sur le terrain le 22 août 2023 (cf. compte-rendu en annexe 8). Les éléments ainsi identifiés comme à conserver pour préserver les aménités environnementales de la zone ont pu être pris en compte dans le projet :

- les mares existantes seront conservées ouvertes ;
- plusieurs zones ouvertes seront laissées en évolution naturelles pour éviter les perturbations d'origine anthropiques sur ces milieux, environ 8,35 ha ;
- une zone d'accrus feuillus d'une surface de 3,7 ha est déjà en cours de boisement naturel depuis environ 70 ans (voir anciennes campagnes de photos aériennes). Durant les premières années du projet, aucune intervention ne sera réalisée sur cette surface (ni broyage, ni boisement). La parcelle continuera son évolution naturelle et si des essences forestières d'avenir sont présentes elles seront favorisées par des interventions légères ;
- les haies et leurs abords (4 m de chaque côté) seront conservés ouverts. Cela représente environ 5,66 ha ;
- la ripisylve sera conservée intact. Cela représente environ 5,06 ha ;
- le CNPF a effectué plusieurs sondages pédologiques pour confirmer la nature de certaines zones présentant une végétation hygrophiles. Cela a permis de définir des zones humides représentants environ 4,20 ha qui seront exclues du projet de boisement ;
- l'emprise de la ligne EDF, soit environ 2,20 ha, n'est pas incluse dans le projet.

### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif à long terme du projet est la création d'un boisement forestier diversifié, producteur de bois d'œuvre, sur des surfaces actuellement peu productives, mouilleuses en hiver et séchardes l'été et pour lesquels le propriétaire, qui les exploite actuellement dans le cadre de son activité agricole mais prépare son départ à la retraire, n'a pas de repreneur.

La forêt présente de multiples bénéfices environnementaux, comme l'augmentation de la qualité de l'eau, refuge pour la biodiversité, notamment des espèces forestières potentiellement présentent sur le site Natura 2000 (cigogne noire, crapaud sonneur à ventre jaune). Le boisement prévu ainsi que les mesures accompagnatrices décrites ci-avant permettront de conserver une mosaïques- de milieux favorable à la biodiversité.

Le projet permettra également la séquestration et le stockage de Co2 atmosphérique supplémentaire (rôle de puits de carbone de la forêt supérieur à celui des prairies). C'est pourquoi le projet est accompagné par le CNPF et fera l'objet d'une demande de labellisation « Label Bas Carbone » (méthode de boisement approuvé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de boisement sera réalisé en au moins deux tranches successives. La première tranche ne sera mise en œuvre qu'après validation par le propriétaire, le gestionnaire forestière accompagnant le projet (M. Pascal POUBEAU) et le CNPF des essences à planter. Ces dernières seront déterminées grâce à la méthode BioClimSol développée par le CNPF. Il a déjà été retenu que la plantation sera constituée d'un mix de plusieurs essences, dont majoritairement des essences locales, comme le chêne commun. Les deux tranches seront séparées d'au moins un an (exemple : plantation de la tranche n°1 à l'automne 2024 puis plantation de la tranche n°2 à l'automne 2025).

Ainsi, il a été décidé que les travaux de plantation (préparation du sol et mise en place des plants) auront lieu sur les saisons automne/hiver. Cela permet d'effectuer les travaux hors période de reproduction de la majorité du cortège faunistique, notamment les amphibiens et l'avifaune. Les différents travaux à effectuer sont :

- Préparation de sol préalable à la plantation : cet entretien sera localisé pour réduire son impact sur les autres milieux.
- Mise en place des plants : les essences seront déterminées comme indiqué précédemment et le projet respectera également l'arrêté en vigueur fixant le Matériel Forestier de Reproduction (arrêté MFR), notamment concernant les densités de plantation.
- Entretien de la plantation : dégagement des plants de la végétation concurrente.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un Plan Simple de Gestion, agréé par le CNPF, couvrira le boisement réalisé. Ce document de gestion respectera les orientations et les objectifs fixés dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement l'annexe verte Natura 2000.

Bien qu'il soit difficile de prévoir le devenir d'un peuplement forestier, surtout dans un contexte de changement climatique, il est déjà possible de prévoir les premières interventions : détourage et balivage de tiges d'avenir, éclaircies régulières avec un prélèvement modéré pour obtenir à terme une qualité optimale de bois d'œuvre.

L'objectif de la sylviculture mise en place sera de conserver le boisement de façon pérenne. De plus, si la labellisation « Label Bas Carbone » est obtenu, le propriétaire s'engage à conserver le peuplement sur minimum 30 années. Il n'est donc pas prévu de « démantèlement » du projet.

## **6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en oeuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en oeuvre, suivi, durée).**

Le projet a été modifié pour prendre en compte la biodiversité existante. Pour cela, une rencontre avec l'animateur Natura 2000 du site « Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine », Antoine PORTE, et le CNPF a eu lieu sur place le 22 mars 2023. Ensuite, M. PORTE s'est de nouveau rendu sur le terrain le 22 août 2023 (cf. compte-rendu en annexe 8). Le CNPF a également été en contact avec les services de la DDT qui n'ont pas formulé de recommandations supplémentaires.

Ainsi, les mesures mises en place pour éviter tout impact du projet sont :

- Le projet concerne un ensemble de parcelles cadastrales d'environ 70 ha. Néanmoins, la prise en compte des éléments identifiés pour préserver les aménités environnementales de la zone limite le boisement à une surface d'environ 40 ha.
- Les mares existantes et identifiées par l'animateur Natura 2000 seront conservées. Des entretiens spécifiques seront mis en œuvre dans le plan de gestion pour maintenir leurs abords ouverts.
- Une zone d'accrus feuillus (3,7 ha) est déjà en cours de boisement naturel depuis environ 70 ans (voir anciennes campagnes de photos aériennes). Durant les premières années du projet, aucune intervention ne sera réalisée sur cette surface (ni broyage, ni boisement). La parcelle continuera son évolution naturelle et si des essences forestières d'avenir sont présentes elles seront favorisées par des interventions légères.
- Plusieurs zones de prairies ne feront pas l'objet d'un boisement (8,35 ha). Elles resteront en nature de prairies et seront laissées en évolution naturelles. Comme on constate que la zone du projet identifiée comme en évolution naturelle depuis 70 ans ne s'est toujours pas refermée, on en déduit que ces zones prairiales seront conservées sur le long terme.
- Les haies (5,66 ha) et la ripisylve (5,06) présentent seront conservées intact. Pour conserver leurs fonctions écologiques une bande de 4 mètres de chaque côté pour les haies et de 10 à 20 m pour les bordures du cours d'eau sera laissée en herbe. De plus, un étagement des lisières sera effectué au cours de la plantation sur plusieurs mètres supplémentaires, en utilisant divers fruitiers et autres essences de cépées et de moyen haut-jet lors de la plantation (pommiers sauvages, poiriers, noisetiers, cormiers...). Cela évitera la fermeture du paysage et préservera le cortège faunistique et floristique associé aux haies bocagères. Cet espace aura également vocation à permettre la circulation pour le bon entretien des parcelles tout au long de la vie des peuplements.

- En plus des 2 mètres légales devant séparer une plantation d'arbres de haut-jet des fonds voisins, le même étagement des lisières que décrit précédemment sera mis en œuvre pour toutes les autres limites de propriété.
- Le CNPF a effectué plusieurs sondages pédologiques pour confirmer la nature de certaines zones présentant une végétation hygrophiles (4,20 ha). Cela a permis de définir des zones humides qui seront toutes exclues du projet de boisement.
- L'emprise de la ligne EDF (2,20 ha) n'est pas incluse dans le projet. Son entretien régulier et obligatoire assurera la conservation d'un milieu ouvert.
- Il pourra être envisagé, suite à la mise en œuvre du boisement, de se rapprocher de l'animateur Natura 2000 pour signer la charte Natura 2000 existante. Des contrats Natura 2000 pourront également être envisagés, notamment pour l'entretien des mares.

Ces différentes mesures permettront de constituer une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité du site Natura 2000. Le réseau de continuités écologiques sera également conservé dans son intégralité. Ainsi, ces milieux naturels seront reliés avec les parcelles voisines, que ce soit les boisements à l'Est ou les milieux ouverts à l'Ouest.

Toutes les mesures décrites dans la partie 4.3 concernant la phase travaux et la phase d'exploitation évite également la destruction d'espèces, notamment la réalisation des travaux de plantation hors période de sensibilité pour la faune (automne/hiver).

Enfin, à la connaissance du CNPF et suite aux différents contacts pris avec la DDT, aucun autre projet similaire n'est recensé sur le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine ». Par conséquent, les impacts cumulatifs de ce projet avec d'autres projets similaires sont nuls. Pour rappel, le site Natura 2000 représente une surface de 32 765 ha et les types de prairies représentent environ 30% de cette surface, soit 9 830 ha. Le projet présenté ne va transformer que 0,5 % des prairies du site et 0,1 % de la surface totale du site Natura 2000. De plus, dans le Formulaire Standard de Données consacré à ce site Natura 2000, les ensembles forestiers sont cités comme des habitats favorables aux espèces du site et aucun des éléments identifiés comme représentant une menace pour le site ne sera mise en œuvre.

Tous ces éléments permettent de considérer l'impact du projet comme nul, voir favorable à la biodiversité du site Natura 2000.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Il ne semble pas nécessaire de soumettre le projet à une évaluation environnementale. En effet, les divers contacts préalables avec la DDT (Romain TROIAN) et l'animateur Natura 2000 (Antoine PORTE), qui se sont rendus sur place, confirme l'impact nul du projet si tous les éléments indiqués dans la présente demande sont respectés, conformément aux recommandations effectuées pour adapter le projet au site.

Le CNPF (Betty DOUCET) a déjà réalisé des sondages pédologiques, tout d'abord pour exclure certaines zones sensibles du projet, et ensuite pour déterminer le choix d'essences locales et adaptés (méthode BioClimSol)

Un expert forestier gérera les opérations de boisement et appliquera les mesures définies dans la présente demande.

Le boisement sera suivi, sur le long terme, par le CNPF, puisqu'un Plan Simple de Gestion sera mis en place et possiblement par l'obtention du « Label Bas Carbone ».

Enfin, l'évaluation environnementale ne paraît aussi pas nécessaire car le futur boisement est en continuité d'un massif forestier déjà existant et sera constitué d'essences majoritairement locales et feuillues. Les éléments naturels existants seront conservés et participeront à augmenter l'effet mosaïque bénéfique pour de nombreuses espèces d'animaux.



Etude d'incidence



## PROJET DE 1<sup>er</sup> BOISEMENT Thianges/Ville Langy

Dossier suivi par : Antoine PORTE - [antoine.porte@ccacn.fr](mailto:antoine.porte@ccacn.fr) - 09 71 16 63 85

Communauté de communes Amognes Cœur du nivernais – Service Natura 2000.

### Enjeux et observations - Deuxième passage 22/08/2023 :

**1 - Fort succès de reproduction de *Pelophylax kl. esculentus* sur les mares/le cours d'eau**

- ➔ Cette fonctionnalité peut être maintenu par un maintien de l'ouverture autour des mares présentes (**rond bleu**). Les travaux de maintiens en ouverture seraient à prévoir dans les futurs plans de gestion si possible

**2 - Pas de présence de Sonneurs/d'indices de présences lors de ce passage, mais période peu propice (sécheresse) et tardive.**

- ➔ Les habitats sont à conserver comme prévu. Une des zones hygrophiles peut être ignorées (**rond rouge**), la plantation d'espèces n'impactera pas plus que ça cette zone qui est très anecdotique en intérêt et en taille.
- ➔ L'impact sur cet enjeu reste présent de par le changement de pratique. Le sonneur et ses habitats sont favorisés par les milieux agricoles pâturés, la forêt peu cependant également créer des habitats intéressants pour l'espèce. Sur le site, la répartition des sonneurs être forêt/prairies n'est pas encore bien connu mais semble tourner autour de 50%/50% bien que les milieux prairiaux proposent plus d'habitats potentiels. Une étude est en cours de réalisation concernant notamment leurs répartitions forêts/prairies.

**3 – Assec fort sur les cours d'eau, reproduction de libellules attesté tout de même**

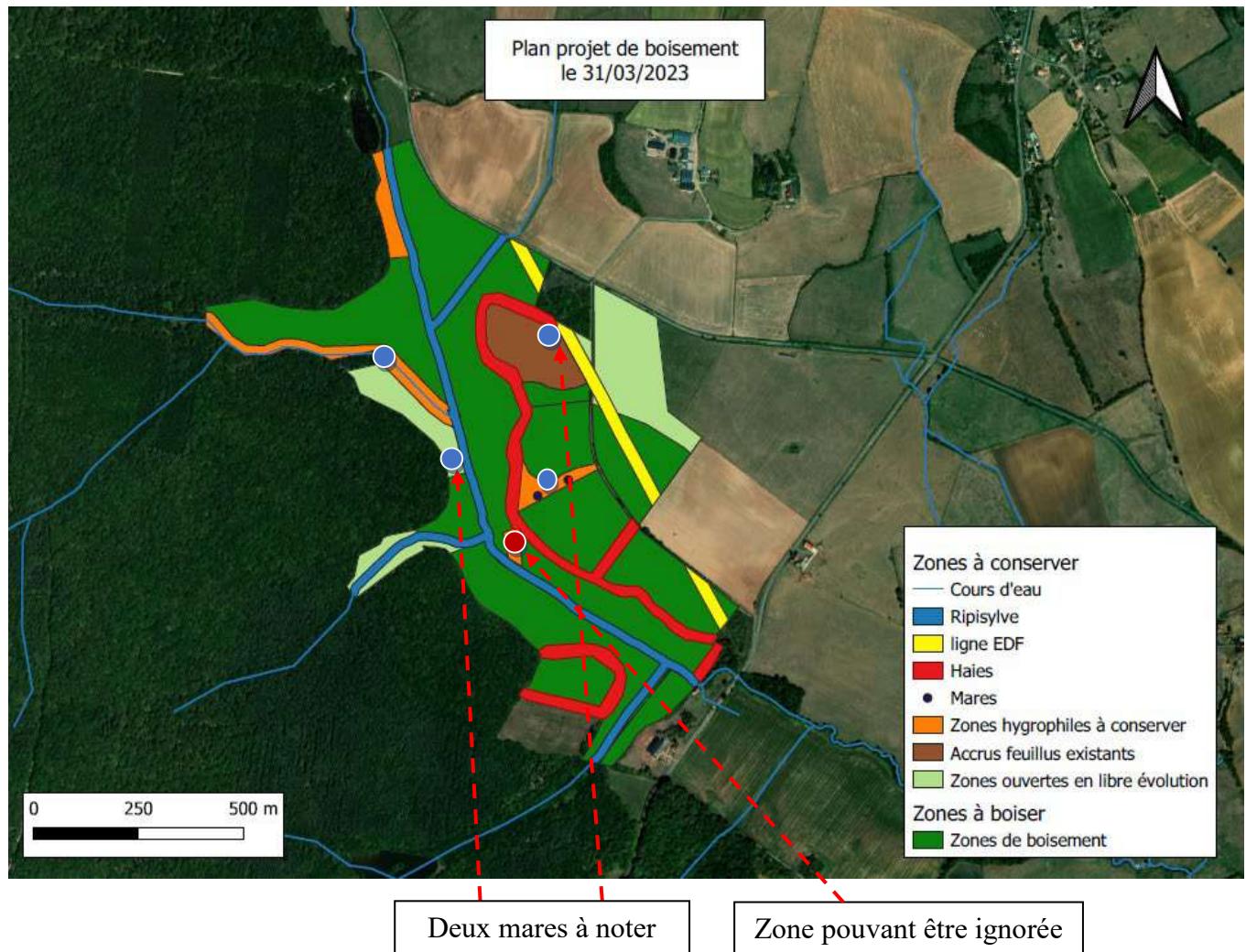
- ➔ Aucune action nécessaire, le maintien de la ripisylve étant suffisant

**4 – Pas de modifications des autres éléments, les enjeux/impacts restant les mêmes concernant les cigognes, les écrevisses et les espèces bocagères.**

- ➔ **Impact faible** pour les écrevisses
- ➔ **Impact faible** pour les Cigognes Noires
- ➔ **Impact moyen** pour les espèces bocagères

**NDR : Ces impacts pour chaque enjeu sont à considérer hors du système réglementaire de l'étude d'impact « classique » étant donné qu'ils ne sont pas évalués dans le cadre d'une étude complète.**

## **Plan du projet de boisement et proposition d'ajout**



23/03/2023 à 15h29  
BettyDoucet

prairie  
Ville-Langy

46.92835402908503 ; 3.482365837440625  
données partagées CNPF

## Contexte stationnel

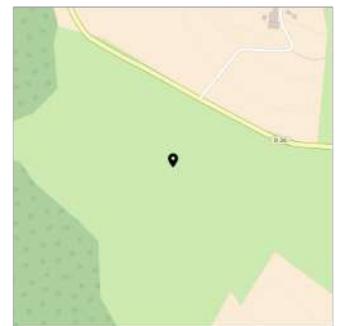
- Altitude : 216 m
- Exposition : aucune
- Pente : 2 %
- Confinement : 2 %
- Position topographique : Bas de versant
- TPI : 0,14
- Alimentation en eau : apports > pertes
- Affleurement rocheux : 0 %
- Terrasse : non

Commentaires :

## Caractéristiques du peuplement

- Essence : Aucune (projet de boisement)
- Type de peuplement : inconnu
- Hauteur dominante : inconnue
- Diamètre moyen : inconnu
- Surface terrière : inconnue
- Intervention récente (< 6 ans) : inconnue
- Âge : inconnu

Commentaires :



## Données climatiques

Valeurs moyennes sur la période 1981-2010

issues du modèle NorCliS©CNPF construit à partir des données Météo-France et AgroParisTech

- Moyenne des températures annuelles (TMAN) : 11,4 °C
- Moyenne des températures maximales juin-août (TX0608) : 25,7 °C
- Moyenne des températures minimales de janvier (TN01) : -0,0 °C
- Température minimale absolue (TNABS) : -22,6 °C
- Précipitations annuelles : 921 mm
- Précipitations avril-octobre : 538 mm
- ETP (Turc) annuelle : 738 mm
- P-ETP (Turc) juin-août : -159 mm
- P-ETP (Turc) mai-septembre : -167 mm

## Pédologie

Horizon	Épaisseur	Texture	% éléments grossiers	Effervescence	Hydromorphie
1	10 cm	Limon argileux (LA)	0	non	0
2	30 cm	Argile limoneuse (AL)	0	non	1
3	10 cm	Argile limono-sableuse (ALS)	0	non	2
4	10 cm	Argile lourde (ALo)	0	non	3

- Compacité : Meuble, peu compact
- Cause arrêt tarière : Compacité
- Forme d'humus : Terre agricole
- pH à 20 cm : 5,50 (valeur non mesurée)
- Réservoir utile en eau : 108 mm

Commentaires :



# Diagnostic Boisement

	Essences avec IBS		
	Actuel	+1°C	+2°C
Chêne pubescent	5	5	6
Chêne sessile	5	6	9
Pin sylvestre	6	6	7
Châtaignier (montagne continentale)	6	7	9
Douglas vert	7	7	8
Cèdre de l'Atlas	7	7	7
Hêtre commun	7	8	9
Sapin pectiné	8	10	10
Chêne pédonculé	8	10	10
Châtaignier (plaine océanique)	10	10	10

## Essences avec IBS

Actuel

+1°C

+2°C

	Actuel	+1°C	+2°C
Épicéa commun	10	10	10
Chêne vert	10	10	10
Chêne liège	10	10	10



Actuel

+1°C

+2°C

Robinier faux-acacia

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	R	Variable : chaud
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

Sapin de Nordmann\*

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	J	Variable : chaud
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

Pommier sauvage\*

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	J	Variable : chaud
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

Poirier sauvage\*

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	R	Variable : chaud
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

Hêtre oriental\*

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	R	Variable : chaud
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

Pin noir d'Autriche\*

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

	V	Aucun facteur limitant
	R	Variable : Engorgement temporaire
	V	Aucun facteur limitant

R

Actuel

+1°C

+2°C

Pin maritime	 R Variable : froid  V Aucun facteur limitant  V Aucun facteur limitant	R  V Aucun facteur limitant  V Aucun facteur limitant  V Aucun facteur limitant	V  V Aucun facteur limitant  V Aucun facteur limitant  V Aucun facteur limitant
Bouleau verruqueux*	 V Aucun facteur limitant  V Aucun facteur limitant  V Aucun facteur limitant	V  R Variable : chaud  V Aucun facteur limitant  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : chaud  V Aucun facteur limitant  V Aucun facteur limitant
Noyer commun	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  V Aucun facteur limitant  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  V Aucun facteur limitant  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant
Pin laricio de Corse*	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  V Aucun facteur limitant  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  V Aucun facteur limitant  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant
Tilleul à petites feuilles	 V Aucun facteur limitant  J Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	J  R Variable : chaud  J Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : chaud  J Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant
Sapin du roi Boris*	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant

Actuel

+1°C

+2°C

Sapin de Cilicie*	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant
Sapin d'Algérie*	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant
Pin de Salzmann*	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant
Pin d'Alep*	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant
Sapin d'Espagne*	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant
Sapin de Céphalonie*	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  V Aucun facteur limitant  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	R  V Aucun facteur limitant  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant

Actuel

+1°C

+2°C

## Pin à encens\*

R	Variable : froid
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

V	Aucun facteur limitant
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

J	Variable : chaud
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

## Sapin du Maroc\*

R	Variable : froid
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

V	Aucun facteur limitant
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

V	Aucun facteur limitant
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

## Chêne chevelu\*

R	Variable : froid
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

J	Variable : froid
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

V	Aucun facteur limitant
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

## Sapin de Bornmüller\*

R	Variable : chaud
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

R	Variable : chaud
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

R	Variable : chaud
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

## Tilleul à grandes feuilles

V	Aucun facteur limitant
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

R	Variable : chaud
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

R	Variable : chaud
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

## Alier terminal\*

R	Variable : froid
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

V	Aucun facteur limitant
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

V	Aucun facteur limitant
R	Variable : Engorgement temporaire
V	Aucun facteur limitant

R

Actuel

+1°C

+2°C

## Mélèze d'Europe

	Actuel	+1°C	+2°C
R	 R Variable : froid  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	 R Variable : chaud  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant	 R Variable : chaud  R Variable : Engorgement temporaire  V Aucun facteur limitant



## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR2612009 - Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a>	<a href="#">9</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type	1.2 Code du site	1.3 Appellation du site
A (ZPS)	FR2612009	Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine
1.4 Date de compilation	1.5 Date d'actualisation	
31/01/2007	30/06/2012	
1.6 Responsables		

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'environnement	DREAL Bourgogne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr">www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>



## 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/03/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036932125&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude :** 3,35944°

**Latitude :** 46,96194°

### 2.2 Superficie totale

32765 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
58	Nièvre	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
58025	BEARD
58028	BEAUMONT-SARDOLLES
58031	BILLY-CHEVANNES
58035	BONA
58055	CHAMPVERT
58078	CIZELY
58088	COULANGES-LES-NEVERS
58105	DRUY-PARIGNY
58112	FERMETE
58134	IMPHY
58143	LIMON
58151	MACHINE
58176	MONTIGNY-AUX-AMOGNES
58232	SAINT-BENIN-D'AZY
58238	SAINT-ELOI



58253	SAINTE-MARIE
58239	SAINT-FIRMIN
58247	SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES
58250	SAINT-LEGER-DES-VIGNES
58258	SAINT-OUEN-SUR-LOIRE
58269	SAINT-SULPICE
58273	SAUVIGNY-LES-BOIS
58275	SAXI-BOURDON
58280	SOUGY-SUR-LOIRE
58291	THIANGES
58297	TROIS-VEVRES
58204	VAUX D'AMOGNES
58311	VILLE-LANGY

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	r			i	P	DD	D			
B	A195	<i>Sterna albifrons</i>	r			i	P	DD	D			
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	10	20	p	P	M	C	C	C	C
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
B	A234	<i>Picus canus</i>	p	5	20	p	V	M	C	B	C	B
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	r			i	P	DD	C	C	C	C



B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r			i	P	DD	C	C	C	C	C
B	A027	<i>Egretta alba</i>	w			i	P	DD	D				
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	1	1	i	P	DD	C	B	C	C	B
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	2	3	p	P	M	C	B	C	C	B
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	1	2	p	P	M	C	C	C	C	C
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C	C
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	r	2	3	p	P	M	C	C	C	C	C
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	r	1	2	p	P	M	D				
B	A092	<i>Hieraetus pennatus</i>	r	0	1	p	P	M	C	C	C	C	C
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	w			i	P	DD	D				
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w			i	P	DD	D				
B	A127	<i>Grus grus</i>	w			i	P	DD	D				
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w			i	P	DD	D				

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m<sup>2</sup> , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
B		<a href="#"><i>Streptopelia turtur</i></a>	276		cmales					X		X	
B		<a href="#"><i>Athene noctua</i></a>			i	P				X			
B		<a href="#"><i>Merops apiaster</i></a>			i	P				X		X	
B		<a href="#"><i>Upupa epops</i></a>			i	P				X		X	
B		<a href="#"><i>Jynx torquilla</i></a>			i	P				X		X	
B		<a href="#"><i>Dendrocopos minor</i></a>			i	P				X		X	
B		<a href="#"><i>Lanius excubitor</i></a>			i	P				X		X	
B		<a href="#"><i>Oenanthe oenanthe</i></a>			i	P				X		X	
B		<a href="#"><i>Phylloscopus bonelli</i></a>			i	P				X		X	
B		<a href="#"><i>Lanius senator</i></a>			i	P				X		X	

- Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation :** IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	31 %
N15 : Autres terres arables	22 %
N16 : Forêts caducifoliées	40 %
N17 : Forêts de résineux	2 %
N19 : Forêts mixtes	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

### Autres caractéristiques du site

Vaste ensemble caractéristique du nivernais central, le site alterne massifs forestiers feuillus et zones prariales à la trame bocagère dense, au sous-sol souvent argileux qui favorise la présence de zones humides. Il est parcouru d'un réseau de ruisseaux important. Ainsi, malgré la proximité de l'agglomération de Nevers, il présente un milieu naturel de très bonne qualité et abrite des espèces sensibles au dérangement comme la cigogne noire.

#### Vulnérabilité

: Pendant la période de nidification de la Cigogne noire, les travaux et l'exploitation des coupes peuvent causer des dérangements à défaut d'information mais la ré-installation de l'espèce prouve que la gestion actuelle lui est favorable.

La fréquentation des cours d'eau des Amognes par la Cigogne noire est la preuve que leurs eaux sont de qualité relativement bonne. Le remplacement des prairies par la culture intensive serait en revanche préjudiciable pour cette qualité.

L'assainissement des parcelles forestières ou agricoles, le drainage ainsi que le comblement direct des pièces d'eau est néfaste à la Cigogne noire notamment en période de reproduction.

Il en est de même d'un aménagement des plans d'eau qui conduise à artificialiser les berges et supprimer les végétations de rives. Même si la pêche de loisirs telle qu'elle se pratique actuellement apparaît compatible avec la présence de la Cigogne noire ; la généralisation de parcours de pêche aurait un impact négatif sur la fréquentation des ruisseaux par l'espèce en limitant les secteurs d'alimentation sans dérangement.

### 4.2 Qualité et importance

Le site se distingue par son paysage encore bien préservé où des massifs forestiers alternent avec des collines occupées par la prairie bocagère où encore des petites vallées prariales humides. Ce paysage de qualité est drainé par un chevelu de ruisseaux et de russelets et constellé de nombreuses zones humides favorisées par un sous-sol argileux souvent imperméable. Les milieux naturels variés constituent ainsi des zones de reproduction, d'alimentation ou de passage pour un grand nombre d'espèces (notamment oiseaux et amphibiens). Les forêts et le bocage présentent en effet un maillage dense de zones humides reliées entre elles par des corridors écologiques tels que les haies, les fossés et les russelets. La Cigogne noire ainsi que de nombreuses espèces liées aux différents stades de la forêt (engoulevent, pics) sont observés. Les espèces du bocage liées au bocage comme les rapaces et les pies-grièches sont également bien représentées.

Le plateau Nivernais, et la zone des Amognes en particulier, occupe une place stratégique dans l'expansion actuelle de la Cigogne noire en France et en Europe de l'ouest.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
H	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine privé de l'état	%

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

### 5.3 Désignation du site

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Communauté de communes Amognes C#ur du Nivernais

Adresse : 1, place de la république 58270 SAINT BENIN D'AZY

Courriel : natura2000.amognes@orange.fr

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-t-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui Nom :  
Lien :  
[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/  
clientBookline/service/reference.asp?  
INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=IFD\\_REFDOC\\_0514277&DOCBASE=IFD\\_SIDE](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/clientBookline/service/reference.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=IFD_REFDOC_0514277&DOCBASE=IFD_SIDE)
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

### 6.3 Mesures de conservation